

| |
|---|
| COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011 |
|---|

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme SALVANS, M. REIZ, M. DALMAS, Mlle ROTH, Mme BENQUET, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : Mme FLORES à M. VIVANT; M. BIEBER à M. RODRIGUES; Mme. SIBRA à M. CASSIGNOL; M. VIVES à Mme RIBET; Mme BARBANCE à M. BAYONNE ; Mme VIARGUES à Mme FRAPPIER ; M. MAROC à Mme EYCHENNE ; M. LAMOUR à M. PECHAMAT.

ABSENTS : M. CHAUBET, M. MAMERI, Mlle AMARI.

1- FINANCES

• **Vote du Budget Primitif**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2011 :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|-----|------------------------------------|----------------|
| 011 | Dépenses à caractère général | 1 299 987,62 € |
| 012 | Charges de personnel | 2 931 614,29 € |
| 014 | Atténuation de produits | 20 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 407 927,09 € |
| 66 | Charges financières | 8 600,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 24 600,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues Fonct | 120 000,00 € |
| 023 | Virement de la sect° d'investi. | 3 430 474,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre entre section | 123 500,00 € |

Total des dépenses de fonctionnement **8 366 703,00 €**

Recettes

| | | |
|-----|---------------------------------|----------------|
| 70 | Produits des services | 304 050,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 3 075 742,59 € |
| 74 | Dotations et imputations | 1 479 126,00 € |
| 75 | Autres produits gestion courant | 21 800,00 € |
| 013 | Atténuations de charges | 25 000,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 11 979,63 € |
| 042 | Opération d'ordre entre section | 23 460,00 € |

R002 *Résultat reporté ou anticipé* 3 425 544,78 €

Total des recettes de fonctionnement cumulées **8 366 703,00 €**

Section d'investissement

Dépenses

| | | |
|-----|--------------------------------|----------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 10 600,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 239 360,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 4 669 000,65 € |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 70 500,00 € |
| 020 | Dépenses imprévues invest. | 90 000,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre sect° | 23 460,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 36 000,00 € |

D001 *Solde d'exécution négatif reporté* 259 882,56 €

Total des dépenses d'investissement **6 021 410,00 €**

Recettes

| | | |
|------|-----------------------------------|----------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 463 946,65 € |
| 10 | Dotation Fonds divers Réserves | 85 000,00 € |
| 1068 | Dotation Fonds divers Réserves | 722 819,81 € |
| 021 | Virement de la sect° de fonct. | 3 430 474,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 123 500,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 36 000,00 € |

Total des recettes d'investissement **6 021 410.00 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix pour – 0 voix contre) vote chapitre par chapitre le budget 2010 de la commune et sollicite auprès des institutions concernées toutes les subventions inscrites au budget 2010 de la commune.

• Vote des taux d'impositions 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les taux 2011 des trois contributions directes suivantes, afin de tenir compte de la mise en place de la fiscalité partagée de la Communauté Urbaine.

Les taux 2011 seraient :

| | Taux 2011 |
|------------------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 10.76 |
| Taxe sur le foncier bâti | 12.62 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 78.71 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) vote pour 2011 les taux d'imposition ci-dessus.

• Vote subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations pour l'année 2011 selon les montants ci-après :

| Nom de l'Association | Montants attribué en 2010 | Propositions pour 2011 |
|--|----------------------------------|-------------------------------|
| Amicale des Anciens Combattants | 400 € | 400 € |
| Atelier photo subvention de fonctionnement | 2 242 € | 2 242 € |
| BAC | 58 000 € | 60 000 € |
| Chasse | 350 € | 300 € |
| Coopérative « Les Ecoreuils » | 305 € | 305 € |
| Coopérative « Les Mésanges » | 229 € | 229 € |
| Coopérative « Les Chênes » | 1 067 € | 1 067 € |
| Dynamic Danse | 400 € | 300 € |
| FNACA | 400 € | 400 € |
| Foyer socio éducatif collège Jean Mermoz | 200 € | 200 € |
| Association sportive Jean Mermoz UNSS | 200 € | 200 € |
| Gym pour tous | 350 € | 450 € |
| Les Majoret's | 200 € | 200 € |
| Association PEP | 76 € | 76 € |
| Club des Aînés | 2 200 € | 2 200 € |
| Les Santufayons | 1 800 € | 1 800 € |
| Country Club Beauzelle | 150 € | 300 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) vote les subventions 2011 aux associations telles que détaillées ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition d'une motopompe pour les services techniques municipaux**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour l'acquisition d'une motopompe pour l'arrosage des espaces verts dont le montant s'élève à 1400.00 € HT.

2- ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE BEAUZELLE ATHLETIC CLUB

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, il est fait obligation à la commune de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'association bénéficiaire d'une subvention d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Le Beauzelle Athlétic Club étant subventionné par la commune pour un montant de 60 000 €, il convient de conclure avec ses dirigeants une telle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Beauzelle Athlétic Club.

3- URBANISME

- **Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine-Avenant n°7 pour l'année 2011**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de Toulouse Aire Urbaine (AUAT) et qu'une convention-cadre a été signée le 7 avril 2005 entre la commune et l'AUAT définissant le cadre et les modalités de détermination de la subvention annuelle à verser par la Ville au regard du programme général d'activités mutualisé de l'AUAT.

Pour l'année 2011, l'AUAT apporte à la ville son assistance sur le suivi architectural des demandes de permis de construire « du quartier ANDROMEDE » pour un montant de 6000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve l'avenant n° 7 à la convention-cadre avec l'AUAT pour l'année 2011, décide d'une subvention de 6 000 € pour l'activité 2011 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention-cadre.

- **Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du jardin issue de la parcelle AD n°384 (ancienne propriété GRAMA, Rue de l'église). Cette parcelle de terrain limitrophe de l'Esplanade du 14 juillet démarre à 10 mètres de la maison d'habitation et s'étend jusqu'à la Garonne. La surface approximative est de 1 800m², appartenant à Mademoiselle BURTEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de l'acquisition à l'euro symbolique, accepte de supporter les frais de géomètre nécessaires à l'établissement du document d'arpentage et éventuellement du bornage. Le Conseil Municipal s'engage à édifier aux frais de la commune un mur de séparation sur son côté de parcelle ainsi que de demander à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse de supprimer l'emplacement réservé spécifié sur la parcelle AD n°384 devenu sans objet. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les pièces à cet effet.

Informations sur les décisions du Maire

- Afin de doter la commune de panneaux d'affichages, un marché à bons de commande pour la location et la maintenance de panneaux d'affichage passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société PANACOLOR SAS